

Lettre d'information



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2020 LES PRINCIPALES DÉCISIONS

- **Convention d'adhésion à PAYFIP** : à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'application PAYFIP qui est une solution de paiement en ligne des factures émises par la Commune à destination des usagers.
- **Convention de mise à disposition d'un agent à la Commune de Saint-Jean-d'Hérans** : Dans le cadre de l'entraide qui règne entre nos communes voisines, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition l'un des agents de Châtel en cas d'absence imprévue de l'un des agents de Saint-Jean-d'Hérans. Face à la fragilité de nos petites structures ce mécanisme de mutualisation nous permet de continuer à assurer les grandes missions de service public des Communes.
- **Changement des horaires d'accueil du public de la mairie annexe de Cordéac** : Au vu des périodes d'affluences des usagers à la mairie annexe de Cordéac, le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle répartition des horaires d'accueil du public :
 - Fermeture de l'accueil du mardi, justifiée par une quasi-absence de public durant ces horaires mais avec une possibilité de permanence des élus sur prise de rendez-vous.

- Augmentation de l'accueil des périodes plus fréquentées :
 - 1h de plus le mercredi - ouverture de 9h à 12h ;
 - 1h de plus le vendredi - ouverture de 13h30 à 16h30 ;

- **Convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique** : Dans le cadre de la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, le Conseil Municipal a validé une convention avec Certynergy, prestataire sélectionné par le Département, pour accompagner la Commune dans le cadre de l'isolation des combles perdus de ses bâtiments et notamment de ses logements communaux.

Le compte-rendu complet du Conseil Municipal est disponible sur notre site internet <https://chatel-en-trieves.fr>

L'ordre du jour de la prochaine séance est mis en ligne sur notre site dans les 3 jours précédant la réunion du Conseil.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 9 DÉCEMBRE À 20H30**

à la salle socioculturelle de Cordéac.

CONFINEMENT : ADAPTATION DES JOURS D'ACCUEIL DU PUBLIC DES MAIRIES

Durant la période de confinement, pour assurer le respect des règles nationales et la sécurité de nos agents, les horaires d'accueil du public évoluent :

- La mairie siège sera ouverte les lundis, mardis et jeudis matin.
- La mairie annexe sera ouverte les mercredis et vendredis.

Les secrétaires télé-travailleront en dehors de leurs jours de présence en mairie. Veuillez à appeler le secrétariat avant de vous présenter à l'accueil ou à nous faire vos demandes par mail pour limiter vos déplacements. Les autres services communaux restent ouverts : navette communale, location de vélos, plateforme des déchets verts.

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Au vu des règles sanitaires et du confinement, la cérémonie de commémoration s'est tenue en comité réduit.

Madame le Maire, Monsieur le Maire délégué de Cordéac et Monsieur le Maire délégué de Saint-Sébastien ont déposé une gerbe au cimetière de Cordéac le mercredi 11 novembre.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS, COMITÉS CONSULTATIFS ET DES ATELIERS PARTICIPATIFS

Au vu de la situation sanitaire dégradée de notre territoire et pour la sécurité de tous, la municipalité a décidé d'ajourner les réunions collectives avec les habitants. Toutes les réunions et notamment celles du 18/11 et du 28/11 sont reportées à une date ultérieure, le temps que la municipalité mette en place des visioconférences à partir de la salle du conseil municipal de la mairie-siège afin de permettre au plus grand nombre de participer soit en présentiel pour les personnes non équipées (6 personnes maximum) soit en visioconférence par internet pour celles et ceux qui sont équipés du matériel nécessaire. Nous vous tiendrons au courant rapidement de la date et de la méthode mise en place afin que nos concertations puissent continuer dans des conditions de sécurité maximum.

ERRATUM FACTURES EAU Cordéac

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour l'erreur située en haut à gauche de vos factures d'eau 2020 : la période et les tarifs indiqués sont ceux de l'an dernier, mais cela n'a pas d'impact sur les montants facturés qui sont bien conformes aux tarifs déterminés par la délibération cadre qui fixe le prix de l'eau 2019-2020.

Centre village de Cordéac - Cimetière et Aire de Loisirs

TRAVAUX SUR LA REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS

Comme vous avez pu le voir depuis le début du mois de septembre les travaux ont commencé et avancent à bon rythme. Trièves Travaux en a fini avec le terrassement, la démolition et le fond de forme du cimetière. L'entreprise Lionet a donc pu commencer le travail lié aux revêtements et bordures. Une pause a été faite pour respecter le moment de recueillement de la Toussaint et garantir un accès quasi normal au cimetière. Les travaux ont depuis repris de plus belle et Trièves Travaux s'attaque maintenant à l'Aire de loisirs ! Nous pourrions ainsi bientôt tous profiter (nous l'espérons dans des conditions sanitaires normales) de nos beaux espaces publics !

RÉSEAU LECTURE PUBLIQUE DU TRIÈVES

Le service lecture publique de la CCT a le plaisir de proposer au sein des médiathèques du réseau un dispositif du type réservez/emportez :

- **Via le catalogue en ligne** en vous connectant sur l'espace lecteur www.catalogue.cc-trieves.fr
- **Par courriel** en fournissant une liste de titres. Précisez la bibliothèque de retrait.
- **Par téléphone** ou sur répondeur en laissant vos coordonnées.
- Vous ne savez pas quoi réserver : précisez vos goûts ou prenez un sac-surprise.

Après confirmation, le retrait des livres se fait à la bibliothèque choisie. Les règles de sécurité sanitaire doivent être respectées. Il faudra cocher la case 2 de l'attestation de déplacement dérogatoire.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer mais souhaitez quand même profiter de ce temps de confinement pour lire : appelez la mairie et un élu ira récupérer votre commande en fonction de ses disponibilités. Cette possibilité n'est valable que pour la médiathèque de Mens.



MÉDIATHÈQUE DE MENS

- lundi et jeudi de 16h à 19h
- mercredi de 14h à 17h30
- samedi de 9h à 12h30

mediatheque.mens@cdctrieves.fr
04 76 34 60 13

“ET SI ON DANSAIT ?”

Pour rester en mouvement malgré les circonstances, inscrivez-vous à l'action « Et si on dansait ? » ! Vous recevrez deux fois par mois pendant un an un courrier postal avec des exercices de Rafrâichissement Musculaire en Mouvement pour bouger chez vous, à votre rythme, en poésie et dans le plaisir !

Gratuit - sur inscription en mairie
au 04 76 34 92 79 / **Plus d'infos**
au 06 35 56 32 87 ou 06 15 32 37 53

SITUATION SANITAIRE COVID-19

Les comportements de chacun ont un impact sur la protection de tous : nous pouvons tous être potentiellement porteurs de l'infection sans s'en rendre compte. C'est pourquoi il est indispensable de respecter strictement les mesures barrières : porter un masque lors des rencontres ou dans les espaces publics partagés, respecter une distance physique, se saluer sans se serrer la main, ne pas s'embrasser, et se laver fréquemment et rigoureusement les mains.

L'ensemble de la population est susceptible de contracter la maladie COVID-19. **Certaines personnes sont toutefois plus à risques de formes graves.** Elles doivent rester prudentes en toutes circonstances et chacun d'entre nous est appelé à la plus grande attention : prenez toutes les précautions nécessaires et renforcer les gestes barrières pour leur protection.

